

5300

26h

09.08.10

# L'aide au suicide sera moins strictement réglementée

## LOI

Le projet d'Eveline Widmer-Schlumpf de réglementer plus sévèrement l'aide au suicide a été vivement critiqué. Elle a décidé de l'assouplir.

Le débat autour de l'aide au suicide n'en finit pas. Hier, Eveline Widmer-Schlumpf a indiqué vouloir revoir sa copie concernant sa réglementation. Les propositions mises en consultation par le Conseil fédéral – une loi stricte ou une limitation des activités des organisations comme Exit et Dignitas – avaient été vivement critiquées.



HEISTONE

**La ministre** de la Justice va envisager d'autres options, suite à de nombreuses réactions.

La ministre de la Justice tient compte de ces critiques et propose des modifications.

L'aide au suicide ne doit ainsi plus être limitée aux personnes atteintes d'une maladie physique incurable «dont l'issue sera fatale à brève échéance», mais elle doit être étendue, a-t-elle déclaré à la *SonntagsZeitung*.

Les projets du gouvernement avaient été critiqués notamment parce qu'ils excluaient de l'aide au suicide les personnes souffrant de maladies chroniques, comme l'avait relevé la Commission nationale d'éthique, qui souhaite pourtant des règles plus sévères. Celle-ci refusait aussi l'interdiction d'organisations d'aide au suicide. La nécessité d'obtenir l'avis de deux médecins indépendants a aussi été critiquée. La ministre va envisager d'autres options.

A noter que la plupart des partis – UDC, PLR, PS et Verts – jugent inutile de réviser le droit en vigueur. Celui-ci interdit l'as-

sistance ou l'incitation au suicide si elle est fondée sur un mobile égoïste.

L'idée de mettre hors circuit les organisations de suicide assisté n'avait été accueillie positivement que par les Eglises, les milieux qui leur sont proches, ainsi que par le Parti évangélique (PEV) et le PDC – mais avec une nuance. Alors que les Eglises et le PEV plaident pour une interdiction des organisations d'aide au suicide, le PDC se satisferait d'une réglementation plus stricte. Cela permettrait, selon lui, de limiter le «tourisme de la mort» en provenance de l'étranger. **24 / ATS**